

Commissariat aux comptes

Expertise comptable

Social

Fiscal

Gestion

Formation

Conseil

Associés Niort

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avrand

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Didier Savattier

Associés autres sites

Jean-Luc Bardet

Hélène Braillard

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Philippe Renouf

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

● **Niort**

ZA RN 11 - 28 rue de Gabriel - BP 20008

79185 Chauray Cedex

Tél : 05 49 33 08 08

Fax : 05 49 33 48 20

● **Siège social**

16 rue du Pré Médard - BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

CENTRE SOCIOCULTUREL SAINTE PEZENNE

**Siège Social : Rue du Coteau Saint Hubert
79000 NIORT**

**N° SIRET : 492 491 071 00014
Code APE : 9499Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2019

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

Commissariat aux comptes

Expertise comptable

Social

Fiscal

Gestion

Formation

Conseil

CENTRE SOCIOCULTUREL SAINTE PEZENNE

Siège Social : Rue du Coteau Saint Hubert
79000 NIORT

N° SIRET : 492 491 071 00014
Code APE : 9499Z

Associés Niort

François-Xavier Andrault

Pascal Angeloni

Karine Avard

Pascal Da Costa

Philippe Germon

Didier Savattier

Associés autres sites

Jean-Luc Bardet

Hélène Brailard

Anne David

Jean-Paul Deranlot

Franck Fortin

Marielle Gargouil

Michel d'Hérouville

Christine Janet

Nicolas Jarry

Dominique Jourde

Frédéric Mielcarek

Sylvie Raby

Philippe Renouf

Associés service social

Benjamin Bibard

Delphine Lepeigné

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs, les adhérents du CSC de Sainte Pezenne,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mars 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre socioculturel de Sainte Pezenne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

● Niort

ZA RN 11 - 28 rue de Gabriel - BP 20008

79185 Chaunay Cedex

Tél : 05 49 33 08 08

Fax : 05 49 33 48 20

● Siège social

16 rue du Pré Médard - BP 25

86281 Saint-Benoît Cedex

Tél : 05 49 88 83 81

Fax : 05 49 55 13 11

www.duo-solutions.fr

 .../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels portant sur les « Faits caractéristiques » concernant la subvention relative au Contrat Enfance Jeunesse qui pourrait donner lieu à un reversement si la Ville de Niort l'en décidait.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitation s'établissent globalement à 274 140 euros pour l'exercice 2019.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier les données et les hypothèses sur lesquelles s'est fondée l'évaluation des montants inscrits dans les comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

 .../...

.../...

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

 /...

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 28 mai 2020

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT
Commissaire aux comptes


François-Xavier ANDRAULT

CENTRE SOCIOCULTUREL DE SANTE-PEZENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF	EXERCICE 2019 en euros			EXERCICE 2018 en euros	PASSIF	EXERCICE 2019 en euros	EXERCICE 2018 en euros
	BRUT	AMORTIS.	NET				
ACTIF IMMOBILISE							
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Logiciel	-	-	-	-	Fonds social	25 454,88	25 454,88
Matériel d'activité	7 145,60	7 027,61	117,99	699,94	Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	58 634,20	74 049,90
Aménagement bureaux	2 643,30	2 643,30	-	375,13	Autres réserves (résultats cumulés)	8 551,30	15 415,70
Matériel de transport	20 646,74	20 329,98	316,76	4 446,11	Résultat de l'exercice	54 961,00	54 961,00
Matériel de bureau et informatique	6 878,52	6 502,77	375,75	1 299,33	Dévolution d'apports		
Mobilier	8 683,61	8 683,61	-	1 562,50	TOTAL I	147 601,38	139 050,08
Autres immobilisations	-	-	-	-	PROVISIONS		
					Provisions pour risques - Retraite	23 387,88	19 957,09
<u>Immobilisations financières</u>					FONDS DEDIES		
Titres immobilisés	30,00		30,00	30,00	Sur subventions de fonctionnement	-	-
Dépôt et cautionnement versés			-	-	TOTAL II	23 387,88	19 957,09
TOTAL I	46 027,77	45 187,27	840,50	8 413,01			
ACTIF CIRCULANT							
Stocks matières premières	-		-	-	DETTES		
Sous total					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		
Clients et comptes rattachés	5 205,14	353,10	4 852,04	847,27	Fournisseurs et comptes rattachés	7 182,68	18 295,11
Subventions à recevoir	41 853,18		41 853,18	40 682,92	Dettes fiscales et sociales	29 205,69	32 948,24
Autres créances	12 249,28		12 249,28	6 941,87	Autres dettes	110,00	638,01
Sous total	59 307,60	353,10	58 954,50	48 472,06			
Solde banque	83 038,56		83 038,56	135 447,69			
Solde livret	70 101,65		70 101,65	20 624,98			
Solde Caisse	77,62		77,62	173,31			
Valeurs mobilières de placement	-		-	-			
Intérêts courus	153 217,83		153 217,83	384,75			
Sous total	212 525,43		212 172,33	156 630,73			
TOTAL II	212 525,43	353,10	212 172,33	205 102,79	TOTAL III	36 498,37	51 881,36
COMPTE de REGULARISATION							
Charges constatées d'avance	-		-	-	COMPTE de REGULARISATION		
					Produits constatés d'avance	5 525,20	2 627,27
TOTAL III	-	-	-	-	TOTAL IV	5 525,20	2 627,27
TOTAL GENERAL I + II + III	258 553,20	45 540,37	213 012,83	213 515,80	TOTAL GENERAL I + II + III + IV	213 012,83	213 515,80

Bilan 2019 arrêté par le Conseil d'Administration du 9 mars 2020

(1) Solde créditeur de banque

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POITIERS

COMPTE DE RESULTAT

CS SAINTE-PEZENNE	EXERCICE N 31-12-2019	EXERCICE N-1 31-12-2018	VARIATION EN EUROS	Var. en %
COMPTE DE RESULTAT				
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUITS DES ACTIVITES ET SERVICES	46 075,70	42 823,01	3 252,69	7,60
SUBVENTIONS VILLE DE NIORT	148 560,00	145 430,00	3 130,00	2,15
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE	7 362,00	7 500,00	-138,00	-1,84
PS ET SUBVENTIONS CAF	105 005,10	101 527,84	3 477,26	3,42
CONSEIL GENERAL	5 740,00	6 484,00	-744,00	-11,47
AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 473,30	0,00	7 473,30	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 682,35	7 005,28	9 677,07	138,14
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	336 898,45	310 770,13	26 128,32	8,41
CHARGES D'EXPLOITATION				
CONSUMMATION TIERS	318 386,44	313 154,70	5 231,74	1,67
ACHATS	28 188,38	27 619,12	569,26	2,06
CHARGES EXTERNES	14 553,12	11 498,22	3 054,90	26,57
PERSONNEL EN INTERIM	11 428,65	637,28	10 791,37	1 693,35
PERSONNEL AFFECTE (ESN)	0,00	24 559,52	-24 559,52	-100,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	38 778,18	33 658,34	5 119,84	15,21
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 411,79	4 029,82	381,97	9,48
PERSONNEL - REMUNERATIONS	174 284,46	154 967,16	19 317,30	12,47
PERSONNEL - CHARGES SOCIALES	46 741,86	56 185,24	-9 443,38	-16,81
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 512,01	-2 384,57	20 896,58	-876,32
DOTATIONS AUX AMORT. ET PROVISIONS	11 356,40	13 407,44	-2 051,04	-15,30
AUTRES CHARGES	372,17	14,30	357,87	2 502,59
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	330 115,01	326 576,44	3 538,57	1,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 783,44	-15 806,31	22 589,75	-142,92
PRODUITS FINANCIERS	775,65	1 262,62	-486,97	-38,57
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	
RESULTAT FINANCIER	775,65	1 262,62	-486,97	-38,57
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	7 559,09	-14 543,69	22 102,78	-151,98
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 502,31	674,65	827,66	122,68
CHARGES EXCEPTIONNELLES	510,10	1 298,66	-788,56	-60,72
RESULTAT EXCEPTIONNEL	992,21	-624,01	1 616,22	-259,01
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0,00	248,00	-248,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS	339 176,41	312 707,40	26 469,01	8,46
TOTAL DES CHARGES	330 625,11	328 123,10	2 502,01	0,76
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	8 551,30	-15 415,70	23 967,00	-155,47
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
CHARGES SUPPLETIVES	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018	Variation	%
Contributions bénévoles			0,00	
Valeur locative (Ville de NIORT)	26 658,82	26 241,47	417,35	1,59
Travaux en régie municipale (Ville de NIORT)			0,00	
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	26 658,82	26 241,47	417,35	
TOTAL DE L'ACTIVITE	365 835,23	354 364,57	11 470,66	3,24

Compte de Résultat 2019 arrêté par le Conseil d'Administration du 9 mars 2020

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POTIERS



CENTRE SOCIO-CULTUREL SAINTE PEZENNE

Désignation de l'association

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 213 012,83 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégagant un résultat positif de 8 551,30 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis les dirigeants de l'association.

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POITIERS

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application du règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|-----------|
| • Constructions | 10 ans |
| • Agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • Installations techniques | 5 - 10ans |
| • Matériel et outillage industriels | 5 ans |
| • Installations générales | 4 - 5 ans |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 - 5 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Départ à la retraite

L'engagement relatif aux indemnités de fin de carrière a fait l'objet d'une comptabilisation en provision pour charges de 23 387,88€ estimée au 31/12/2019.

Les paramètres utilisés sont : Départ à l'initiative du salarié, indemnité conventionnelle (SNAECSO), Age de départ : 62 ans, Taux de charge : 36,83% et Taux d'actualisation 0,90%.

Contributions Volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature figurant en pied de compte de résultat sont celles pour lesquelles un chiffrage a été produit par les contributeurs.

En l'occurrence, les contributeurs et contributions identifiés sont les suivants :

Contributeurs	Nature de la contribution
VILLE DE NIORT - Mise à disposition des locaux	26 658,82 €

Faits caractéristiques de l'exercice

A défaut de mode de calcul connu à ce jour, la subvention 2019 relative au Contrat Enfance Jeunesse a été comptabilisée dans les comptes annuels 2019 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive, soit 7 362,00 €.

Lorsque le montant définitif de cette subvention 2019 sera connu, l'écart qui pourrait apparaître entre ce montant et le montant comptabilisé dans les comptes annuels 2019, occasionnerait une charge ou un produit sur le ou les exercices postérieurs à 2019.

Centre Socio-Culturel Sainte Pezenne

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

ENGAGEMENTS

CRÉDIT BAIL

NATURE DU CRÉDIT-BAIL	Montant restant dû à la date du Bilan
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	0
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS	Montant
EFFETS ESComPTES NON ÉCHUS AVALS ET CAUTIONS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :	Néant
TOTAL (1)	
(1) dont concernant : . les dirigeants . les filiales . les participations . autres entreprises liées	

DETTES GARANTIES PAR DES SURÉTÉS RÉELLES

DETTES GARANTIES / NATURE DES GARANTIES /BIENS DONNES EN GARANTIE	Montant
	Néant



PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
CRÉANCES DE L'ACTIF ROULANT			
Adhérents et comptes rattachés	5 205,14	5 205,14	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	41 853,18	41 853,18	
. Débiteurs, créditeurs divers		-	
COMPTE DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance	-	-	
TOTAUX	47 058,32	47 058,32	

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
 COUR D'APPEL DE POITIERS



PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
DETTES FINANCIERES			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers			
AUTRES DETTES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 182,68	7 182,68	
Dettes fiscales et sociales	29 205,69	29 205,69	
Autres dettes :			
. Crédits divers	110,00	110,00	
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	5 525,20	5 525,20	
TOTAUX	42 023,57	42 023,57	-

Centre Socio-Culturel Sainte Pezenne

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Logiciel	110,40		110,40	-
Matériel d'activité	7 145,60			7 145,60
Aménagement bureaux	2 643,30			2 643,30
Matériel de transport	20 646,74			20 646,74
Matériel bureau & informat.	6 878,52			6 878,52
Mobilier	8 683,61			8 683,61
Immobilisations financières	30,00			30,00
TOTAL GENERAL	46 138,17	-	110,40	46 027,77

TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Logiciel	110,40		110,40	-
Matériel d'activité	6 445,66	581,95		7 027,61
Aménagement bureaux	2 268,17	375,13		2 643,30
Matériel de transport	16 200,63	4 129,35		20 329,98
Matériel bureau & nformat.	5 579,19	923,58		6 502,77
Mobilier	7 121,11	1 562,50		8 683,61
TOTAL GENERAL	37 725,16	7 572,51	110,40	45 187,27

TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants -Clients	179,86	353,10	179,86	353,10
Pour risques et charges - IFC	19 957,09	3 430,79		23 387,88
TOTAL GENERAL	20 136,95	3 783,89	179,86	23 740,98

**WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POITIERS**



ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs Collectifs	1 728,93
Fournisseurs - Factures non parvenues	5 453,75
- Eau	400,00
- Electricité	180,00
- Gaz	600,00
- CPA LATHUS	41,60
- Ville de Niort	28,61
- CTCAM 2015	66,30
- SACEM	337,24
- DUO SOLUTIONS	3 800,00
TOTAL	7 182,68
Clients - Avances et acomptes	
Clients - Avance Gym douce	110,00
TOTAL	110,00
Personnel - Charges à payer	
Congés payés	18 388,23
URSSAF	4 464,00
Prévoyance	175,81
Retraite MEDERIC	1 274,26
Mutuelle	265,39
Uniformalion	3 016,00
TOTAL	27 583,69
Etat - Charges à payer	
- Régie des déchets	660,00
- PAS	154,00
- Impôt à payer	808,00
TOTAL	1 622,00
Produits constatés d'avance	
Location de salle	1 170,00
Participation usagers 2020	2 693,20
Cartes adhésion	1 662,00
TOTAL	5 525,20

Centre Socio-Culturel Sainte Pezenne

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectifs	1 724,97
Client - Chèques à l'encaissement 2020	1 401,51
Client - CSC Divers Nuits Campées	2 078,66
TOTAL	5 205,14

Autres créances	
Fournisseurs - Avances et acomptes - MAIF 2020	2 235,45 2 235,45
Fournisseurs - Avoirs à recevoir - Escale des mers	96,00 96,00
TOTAL	2 331,45

Subventions à recevoir	
Contrat Enfance Jeunesse	7 362,00
CAF - Aides aux Temps Libres	2 005,90
CAF PS Globale	22 427,84
CAF PS Famille	6 794,40
Prestation CAF CLSH/APS	3 263,04
TOTAL	41 853,18

Produits divers à recevoir	
UNIFORMATION	9 917,83
TOTAL	9 917,83

**VISÉ PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POITIERS**



Centre Socio-Culturel Sainte Pezenne

PÉRIODE du 01 Janvier 2019 au 31 Décembre 2019 (12 mois)

Transferts de charges	
UNIFORMATION - remboursement	9 924,83
Remboursement frais divers	3 239,66
TOTAL	13 164,49

Charges exceptionnelles	
MEDERIC	402,16
Contrat Enfance Jeunesse	56,00
Charges de personnel	42,66
Divers	9,28
TOTAL	510,10

Produits exceptionnels	
PS CAF ALSH	561,06
Redevance Télé 2016	137,00
Régularisation NOE	377,50
URSSAF	115,08
Association AIKIDO - perte clés	200,00
DUO SOLUTIONS sur-estimé	82,00
Déchets sur estimés	6,67
Ecart caisse	23,10
TOTAL	1 502,41

**VISÉ PAR DUO SOLUTIONS AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT
COUR D'APPEL DE POITIERS**

